



715, boul. des Laurentides
Piedmont (Québec) J0R 1K0
Tél. : 450 227-2468
ou 1-888 667-2468
Fax : 450 227-1698
www.boisclairfils.ca

Guide du propriétaire

Une fois l'installation du système septique complétée par un professionnel attitré, remplir la fosse avec de l'eau claire. Suite à une vidange, assurez-vous que la fosse soit remplie à nouveau d'eau claire.

Le remblai recouvrant la fosse septique ne doit pas excéder 900mm. Les couvercles doivent être accessibles en tout temps.

Au printemps et à l'automne, il est nécessaire de nettoyer la cartouche du préfiltre dans le deuxième compartiment de votre fosse septique. Il suffit de retirer la cartouche du boîtier et de la rincer avec un boyau d'arrosage au dessus de l'ouverture de la fosse.

Il est à votre avantage d'utiliser de bonnes pratiques de réduction de la consommation d'eau potable.

Aucune circulation motorisée ou charge de plus de 225 kg ne sont autorisées sur ou à moins de 3 mètres de l'installation septique.

Ne pas planter des arbres et arbustes à moins de 3 mètres de l'installation septique.

L'installation septique doit être ventilée par un évent en état d'au moins 100mm de diamètre ou être raccordée à la conduite de ventilation, ayant un diamètre de 100mm ou plus, de la résidence desservie.

Le propriétaire est responsable de faire vidanger la fosse septique selon la fréquence dictée par la réglementation du Q-2, r.22.

*****Ne jamais pénétrer à l'intérieur d'une fosse septique. C'est un espace clos hautement toxique. *****



715, boul. des Laurentides
Piedmont (Québec) J0R 1K0
Tél. : 450 227-2468
ou 1-888 667-2468
Fax : 450 227-1698
www.boisclairfils.ca

Afin de préserver l'intégrité de votre système septique, ne pas déverser les produits suivants dans votre installation septique :

- peintures, produits toxiques ou inflammables;
- cires à plancher, nettoyeurs à tapis, produits pour déboucher les conduites;
- chlores, chlorures, produits pour l'entretien d'un spa ou piscine;
- médicaments
- produits d'entretien ménager en trop grande quantité (il est recommandé d'utiliser des produits ménagers écologiques);
- litières à chat, sachets de thé, café moulu, coquilles d'œufs, charpies du filtre de la sécheuse, mégots;
- journaux, essuie-tout, papiers mouchoirs, serviettes hygiéniques, tampons et couches;
- huiles et graisses de cuisson, huiles pour le corps, tissus et cheveux;
- pesticides, nettoyeurs automatiques pour cuvettes, additifs pour la fosse septique et eaux usées provenant des véhicules récréatifs.
- tout produit non dégradable.

Il n'est pas recommandé :

- d'utiliser un broyeur à déchets;
- de relier à l'installation septique l'eau de rétro-lavage (backwash) des adoucisseurs d'eau, systèmes de traitement de l'eau potable, spa et piscine ainsi que les eaux des drains de garage, conduites de drainage et gouttières.

Le fait de ne pas respecter ces recommandations peut engendrer des problèmes au niveau de votre installation septique (odeurs, durée de vie, dégradation prématurée).

Références

<http://www.bionest.ca>

<http://www.enviro-septic.com>

<http://www.mddefp.gouv.gc.ca/eau/eaux-usees/residences-isolee.htm>

<http://www.premiertechaqua.com>

*****Ne jamais pénétrer à l'intérieur d'une fosse septique. C'est un espace clos hautement toxique. *****